

## INDEMNISER LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA178	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1290,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 20/06/2023 au 21/06/2023
- Du 14/11/2023 au 15/11/2023

### OBJECTIFS

- Analyser les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Énoncer et expliquer au client les éléments de la procédure de gestion.
- Identifier et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation.

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

### POINTS FORTS

#### Modalités pédagogiques :

Le formateur délimite, en s'appuyant sur la doctrine et la jurisprudence, les différents types de

**responsabilité médicale. À l'aide de cas, le groupe étudie les indemnisations possibles.**

**Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Iffpass.**

**PROGRAMME**

- A. Divers types de responsabilité médicale
  - 1. Dualité des régimes privé et public
  - 2. Responsabilité pénale
  - 3. Responsabilité disciplinaire
- B. Indemnisation au titre d'une responsabilité médicale fondée sur la faute
  - 1. Obligation d'information
  - 2. Infractions pénales relevant du devoir de conscience du médecin
  - 3. Devoir de secret professionnel
  - 4. Fautes se rattachant à la technique médicale
  - 5. Infractions :
    - a) issues de manquements à la science médicale
    - b) RC du fait des instruments et RC au sein de l'équipe
- C. Indemnisation au titre d'une responsabilité sans faute
  - 1. Responsabilité sans faute en raison d'un produit de santé
  - 2. Responsabilité sans faute pour les infections nosocomiales
- D. Indemnisation au titre de la solidarité nationale
  - 1. Traits caractéristiques des lois du 4 mars 2002 et 30 décembre 2002
  - 2. Notion d'aléa thérapeutique
  - 3. ONIAM
- E. Nature du préjudice indemnisable
  - 1. Perte d'une chance
  - 2. Préjudice d'information, de contamination et lié à la naissance
- F. Procédure d'indemnisation des dommages médicaux
  - 1. Procédure classique d'indemnisation des dommages médicaux, responsabilité devant les juridictions civiles, administratives et pénales
  - 2. Nouveau régime de règlement amiable des dommages médicaux

**Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

**Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

**PUBLIC**

Chargés d'indemnisation responsabilité civile

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

**AA041 - AA037**

## Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1290,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 07/02/2026 à 19:39